



COMMUNE DE VINÇA

ARRETE DU MAIRE

N° 230728-080 : Portant réglementation temporaire de la circulation à Vinça, en agglomération.

Le Maire de la Commune de Vinça,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route et le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière ;

Considérant le décès de Madame Michèle CORNET, Adjointe au Maire, survenu le 25 juillet 2023 ;

Considérant que les obsèques civiles de Madame Michèle CORNET doivent avoir lieu le lundi 31 juillet 2023 à 11 heures, au Cimetière Nouveau de la Commune de Vinça.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : le **lundi 31 juillet 2023 à 10 heures 30**, en raison de l'organisation d'une cérémonie funéraire, la circulation est interdite, durant ladite cérémonie, du pont d'accès au chemin de la Ballorera à l'entrée du Cimetière Nouveau,

ARTICLE 2 : La signalisation correspondante sera mise en place et entretenue par la Commune.

ARTICLE 3 : le Secrétaire Général de Mairie de la Commune de Vinça, le responsable des Services Techniques et les agents de Surveillance de la Voirie Publique de Vinça, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Têt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Vinça, le 28 juillet 2023.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.

Arrêté non soumis à transmission au représentant de l'État dans le département (article L2131-2 du CGCT)
Publié sur le site Internet de la Mairie le 28 juillet 2023.